



Date limite de versement : 1^{er} mars 2017

Toutes les entreprises

Masse salariale 2016 Base sécurité sociale

0,68% Taxe brute

Quota 26%

Hors quota 23%

Fraction régionale
pour l'apprentissage
51%

+

Catégorie A Niveaux V, IV et III 65%

Trésor public

Contribution supplémentaire à
l'apprentissage CSA (entreprises de plus
de 250 salariés)

Gérée par les conseils
régionaux pour le
financement des CFA

Part obligatoire CFA
d'accueil

Quota libre

Pour chaque
apprenti sous contrat
au 31/12/16 suivant
le cout de formation
publié par la
préfecture de région

CFA

Pour verser votre taxe au lycée Edgar Faure

- Il vous suffit de désigner le lycée Edgar Faure comme bénéficiaire dans votre déclaration de taxe d'apprentissage, à votre organisme collecteur, en précisant les coordonnées de l'établissement et le montant que vous souhaitez verser.
- Vous pouvez globaliser votre versement au niveau de l'établissement ou l'affecter aux formations que vous souhaitez privilégier.

Coordonnées de l'établissement :

**Lycée polyvalent Edgar Faure
Lycée des métiers de l'horlogerie, de la bijouterie et de la joaillerie
BP : 63087
25503 MORTEAU Cedex**

Dans le cas où vous ne désignez aucun établissement scolaire comme bénéficiaire de votre taxe d'apprentissage, le(s) bénéficiaire(s) seront choisis par votre organisme collecteur.